

Semaine du soir
29 août 2023 au 1er septembre 2023
Morges

AVIS DE COURSE (AC)

Version finale du 01.08.2023

Organizing Authority: Club Nautique Morgien (CNM)
 Chairman of the Organizing Committee: Axel Bellina

	[NP] signifie que cette règle ne peut pas être motif à une réclamation par un bateau. Ceci modifie la RCV 60.1(a). [SP] indique une règle pour laquelle une pénalité standard peut être appliquée sans instruction par le comité de course, ou une pénalité discrétionnaire peut être appliquée après une instruction, par un comité de réclamation. Ceci modifie les RCV 63.1 et A5.
1	Règles
1.1	L'événement est régi par les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile (RCV).
1.2	Les prescriptions suivantes de SWISS SAILING peuvent être téléchargées à l'adresse https://www.swiss-sailing.ch/fr/ <ul style="list-style-type: none"> • Prescriptions de SWISS SAILING relatives aux RCV • Directives d'application de SWISS SAILING relatives aux réglementations 19, 20 et 21 de World Sailing
1.3	En cas de divergence dans la traduction, le texte anglais fait foi, sauf si une autre langue est définie dans une prescription de SWISS SAILING. Dans ce cas, la langue de la prescription fera foi.
2	Instructions de course
2.1	Les instructions de course seront disponibles sur le serveur Manage2Sail au plus tard le 28 août 2023 à 18:00 heures.
3	Communication
3.1	Le tableau officiel est situé sur le serveur Manage2Sail Aucun document imprimé ne sera distribué.
3.2	[DP] Sauf en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.
4	Admissibilité et Inscription
4.1	L'événement est ouvert à tous les bateaux des classes : <ul style="list-style-type: none"> • Monocoques jaugées SRS • Géranium - Monocoques non jaugées SRS • SCHRS - Multicoques de la classe M3 • Dériveurs légers (toutes classes, classement en temps compensé selon Yardstick)
4.2	Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire sur le serveur Manage2Sail , au plus tard le 28 août 2023 , et payer les droits d'inscription conformément à AC 5.1. De plus, une confirmation d'inscription est obligatoire le mardi 29 août selon horaire mentionné à l'article 8 .
4.3	Les informations suivantes sont à présenter à l'inscription : <ul style="list-style-type: none"> • Preuve de la conformité du bateau avec les règles de classe • Pour tous les membres de l'équipage, preuve de l'appartenance à un club ou à une organisation Membre d'une Autorité Nationale (MNA) de World Sailing. Pour les compétiteurs suisses, la carte de membre de Swiss Sailing est requise. • Licence temporaire de Swiss Sailing pour les équipiers qui ne remplissent pas la condition précédente • Preuve de l'autorisation du port de publicité • Preuve d'une couverture par une assurance en responsabilité civile tel que requis sous AC 21.
4.4	Tous les équipiers doivent remplir les conditions de l'article 2 de la directive d'application de SWISS SAILING relative à la réglementation 19 de World Sailing.

5	Droits à payer																				
5.1	<p>Droits d'inscription : doivent être payés lors de l'inscription</p> <ul style="list-style-type: none"> • Monocoques SRS: CHF 90.- • Géraniums: CHF 90.- • Multicoques SCHRS: CHF 70.- • Dériveurs légers en double : CHF 40.- • Dériveurs légers en solitaire : CHF 20.- <p>Les droits d'inscription doivent être payés par carte de crédit ou TWINT sur Manage2Sail. La finance d'inscription inclus :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bons raclettes (2 bons par équipier) • Bons pour des bières Docteur Gab's (1 bon par équipier) <p>Les droits d'inscription sont dus, même si par la suite le bateau annule son inscription ou ne se présente pas à l'événement. Un remboursement ne sera possible que dans le cas d'une exclusion du bateau par l'organisateur ou par le comité de course ou si l'événement est annulé ou si le compétiteur est empêché de participer en raison de réglementation sanitaire gouvernementale.</p>																				
5.2	<p>Autres frais :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Licence temporaire de Swiss Sailing 10CHF 																				
6	Publicité																				
6.1	Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. Si cette règle est enfreinte, la Règlementation World Sailing 20.9.2 s'applique.																				
7	Format																				
7.1	L'événement est constitué d'une série simple.																				
8	Programme																				
8.1	<p>Confirmation d'inscription : Lieu : Au CNM, sous la tente sur le lieu de la manifestation devant le local du sauvetage de Morges</p> <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th>Jour</th> <th>de</th> <th>à</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Mardi 29 août 2023</td> <td>15:30</td> <td>18:00</td> </tr> </tbody> </table>	Jour	de	à	Mardi 29 août 2023	15:30	18:00														
Jour	de	à																			
Mardi 29 août 2023	15:30	18:00																			
8.2	<p>Jours de course :</p> <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th>Jour</th> <th>Date</th> <th>Courses</th> <th>Premier signal d'avertissement</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Mardi</td> <td>29 août</td> <td>1 Course</td> <td>19:00</td> </tr> <tr> <td>Mercredi</td> <td>30 août</td> <td>1 Course</td> <td>19:00</td> </tr> <tr> <td>Jeudi</td> <td>31 août</td> <td>1 Course</td> <td>19:00</td> </tr> <tr> <td>Vendredi</td> <td>1^{er} septembre</td> <td>1 Course</td> <td>19:00</td> </tr> </tbody> </table>	Jour	Date	Courses	Premier signal d'avertissement	Mardi	29 août	1 Course	19:00	Mercredi	30 août	1 Course	19:00	Jeudi	31 août	1 Course	19:00	Vendredi	1 ^{er} septembre	1 Course	19:00
Jour	Date	Courses	Premier signal d'avertissement																		
Mardi	29 août	1 Course	19:00																		
Mercredi	30 août	1 Course	19:00																		
Jeudi	31 août	1 Course	19:00																		
Vendredi	1 ^{er} septembre	1 Course	19:00																		
8.3	Nombre de courses programmées : 1 course par jour																				
8.4	<p>Les événements sociaux suivants sont organisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mardi 29 août – Grillades et musique live • Mercredi 30 août – Pizza party by Dieci Morges et musique live • Jeudi 31 août - Raclette (2 par personne) inclus dans la finance d'inscription et offert par le Groupe Mutuel assurance agence de Morges. Un tirage au sort de 3 lots aura également lieu le jeudi soir devant la tente du Groupe Mutuel. • Vendredi 1er septembre – Grillades et musique live, remise des prix dès la fin de la régates aux alentours de 21h devant la scène. 																				
9	Contrôle d'équipement																				

9.1	Chaque bateau doit pouvoir présenter un certificat de jauge valide ou un document de conformité tel que requis par les règles de classe.
10	Lieu
10.1	L'annexe A indique la localisation de l'événement.
10.2	L'annexe B indique la localisation des zones de course.
11	Les parcours
11.1	Le parcours à effectuer sera le suivant : Parcours construit
12	Système de pénalité
12.1	Sauf pour les dériveurs légers , la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.
13	Classement
13.1	1 course doit être validée pour constituer le championnat.
13.2	<i>Tous les manches de la semaine comptent pour le classement final. Aucune manche sera supprimée.</i>
14	Embarcation des accompagnants -- N/A

15	Bateaux affrétés ou loués -- N/A
16	Place au port
16.1	[DP] [NP] Les bateaux doivent rester à la place qui leur a été attribuée pendant qu'ils sont dans le parking à bateaux ou au port.
16.2	[DP] [NP] Les concurrents se verront attribuer une place de parc pour leur remorque et leur voiture. Ils sont priés de se conformer aux instructions de l'organisateur.
16.3	[DP] [NP] Les demandes pour une place spéciale sont à faire au minimum 2 semaines avant l'événement par email
17	Limitations de sortie de l'eau -- N/A
18	Equipements de plongées et housses de protection sous-marines -- N/A
19	Droit à l'image, cameras et équipement électronique
19.1	En participant à la régata, un concurrent accorde à l'Autorité Organisatrice et aux partenaires de l'épreuve, le droit permanent de produire, d'utiliser et de montrer, à leur discrétion, tout film, vidéo, images de l'athlète, ou du bateau, réalisés pendant la période de la compétition à laquelle participe le concurrent, sans compensation d'aucune sorte.
20	Décharge de responsabilité
20.1	Les concurrents participent à l'événement entièrement à leurs propres risques. Voir la RCV 3, Décision de courir. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après l'événement.
21	Assurance
21.1	Chaque bateau participant doit être au bénéfice d'une assurance en responsabilité civile valable en compétition avec une couverture minimale d'un montant de CHF 2'000'000.-- par incident, ou son équivalent.
22.	Prix
22.1	Des prix seront distribués comme suit : <ul style="list-style-type: none"> Prix pour les trois premiers bateaux de chacune des classes suivantes : lestés A, lestés B et non-jaugé SRS, multicoques SCHRS, dériveurs légers, Optimist.
23	Informations complémentaires
23.1	Pour toute information complémentaire veuillez contacter Club Nautique Morgien, place de la Navigation 1, 1110 Morges ; Tél. +41 21 811 55 22, mail@cnmorges.ch , www.cnmorges.ch

Annexe A :

Lieu :



Address / Adresses :

Club Nautique Morgien
Place de la Navigation 1,
Case postale 265,
CH – 1110 Morges

Tél. +41 21 811 55 22,
mail@cnmorges.ch, www.cnmorges.ch

Annexe B :
Zones de Course :

